



## Notaire aux abonnés absents...

Par **Nanie DM**, le **17/07/2020** à **13:12**

Bonjour,

En octobre 2018, mon mari, sans enfants, a fait une procédure d'adoption simple de mon fils issu d'un premier mariage, avec nos accords respectifs, le père de mon fils étant décédé.

Nous avons eu RDV avec le notaire, mon mari, moi-même et mon fils, nous avons signé tous les papiers nécessaires et bien sûr réglé l'acte (presque 800 €). Notre notaire nous annonçait un délai de 3-4 mois pour avoir l'avis du tribunal...

**Or cela va faire 2 ans**, et nous n'avons aucune nouvelle malgré nos rappels (téléphone, courrier...) 😞 A chaque fois notre notaire a toujours une bonne excuse (elle a oublié, elle a beaucoup de travail, etc...)

Comment dois-je procéder ? Une lettre recommandée dans un premier temps ? Et si pas d'effet quelle procédure ?

Merci de vos avis

Annie

Par **Visiteur**, le **17/07/2020** à **16:24**

Bonjour

Vous devriez vous rapprocher de la chambre des notaires.